

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 255/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE MONTAUBAN - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



📍 Mairie de Montauban - BP. 764 - 82 013 Montauban cedex
☎ 05 63 22 12 00 / Fax : 05 63 93 58 00
✉ mairiemontauban@montauban.com

🌐 www.montauban.com



Imprimé sur du papier recyclé

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société GEM (Gestion pour l'Environnement de Montauban) filiale de la SAUR, située 146, route d'Albefeuille Lagarde à Montauban, est délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Montauban, depuis le 1er février 2012 pour une durée de 9 ans s'achevant le 31 décembre 2020.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville de Montauban conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence assainissement a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2019.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Le cadre de la délégation :

- GEM (Gestion pour l'Environnement de Montauban), filiale Saur. Bureaux au 146 Route d'Albefeuille Lagarde à Montauban
- 18.2 équivalents temps pleins GEM, plus les équipes techniques Saur (par exemple des électrotechniciens, des monteurs/soudeurs, chimistes...) intervenant régulièrement.

Le service délégué :

- Gestion des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la ville de Montauban
- Tarification en vigueur au 01/01/2020 à 1,89 € TTC/m3 pour un foyer type (120m3).

	m3	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire					
Consommation	120	1.4688	174.52	176.26	1 %
Redevances Agences de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	120	0.25	30	30.00	0 %
TOTAL € HT			204.52	206.26	1 %
TOTAL € TTC			224.97	226.88	
TOTAL € TTC/m3			1.875	1.89	1 %

Le prix TTC au m3 pour la part assainissement (y compris redevance Agence de l'eau) et pour 120 m3 est de : 1.89 € TTC /m3

- Description des équipements et installations :
 - 5 stations d'épuration jusqu'en septembre 2019 dont la principale, qui est celle du Verdié, présente une capacité de 95 000 EH (équivalent habitant), construite en 2001.
 - 4 stations d'épuration à partir de fin septembre 2019, car une nouvelle station d'épuration (filtres plantés de roseaux) a été créé, ce qui a permis de supprimer 2 stations d'épuration (aire des gens du voyage du Ramier et celle du chenil)

- 99 postes de relevage sur les réseaux d'assainissement et 9 sur le pluvial.
 - Le linéaire de réseau eaux usées sur la commune est de 269 209 ml :
 - 17 054 ml de réseau unitaire gravitaire
 - 212 813 ml de réseau séparatif d'eaux usées
 - 39 342 ml de réseau en refoulement
 - Le linéaire de réseau pluvial sur la commune est de 230 020 ml :
 - 117 520 ml de réseau séparatif d'eaux pluviales
 - 112 500 ml de fossés busés
- Environ 6476 installations d'assainissement non collectif
 - 918 tonnes de boues produites – conformes aux normes en vigueur
 - 108 bilans d'autosurveillance dont 106 bilans conformes. Les stations de l'aire des gens du voyage du Ramier et du chenil du Ramier ne sont pas conformes. Celles-ci ont été supprimées en septembre 2019 suite à la création d'une nouvelle station d'épuration sur le site du Ramier.

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Conformément à l'article R2222-3 du CGCT, les comptes ont été présentés à la Commission de Contrôle Financier le 13 octobre 2020.

- Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

- Chiffre d'affaires 2019 : 4 697 171 €, en progression de 111 K€ (2%) par rapport à l'exercice 2018.

Détail des recettes de l'exercice :

- Exploitation du service d'assainissement (part variable du délégataire) : 3 959 K€, en augmentation de ≈124 K€

- Autres recettes d'exploitation :

- ✓ Recettes accessoires : 452 K€ (+ 88 K€) (abattoir, matières de vidanges, etc...)
- ✓ Travaux de branchements neufs : 219 K€, en diminution (- 73 K€)
- ✓ Facturations diverses : + 7 K€, en nette diminution de - 31 K€ (prestation d'hydrocurage ponctuels réalisés en 2018)
- ✓ Assainissement non collectif : 58 K€ (+4 K€)

Les charges d'exploitation 2019 : 4 696 797 €, en augmentation de près de 171 K€ par rapport à l'exercice 2018.

Les principaux postes de charges sont (en % du total des charges) :

- Charges directes (4 073 885 €) :
 - ✓ redevance domaniale (41 %) en hausse de +16 K€ liée à l'actualisation de la formule de révision,
 - ✓ frais de personnel (18 %) représentant 863 K€, en hausse de +80 K€ (principalement sur les postes « intérimaires » et « personnel externe »),
 - ✓ sous-traitance (9 %) en hausse de +97 K€ suite aux travaux et réparations exceptionnels,
 - ✓ consommables (6 %) en baisse de -24 K€ (dont +11 K€ de produits de traitement suite à des dysfonctionnements et -33 K€ en électricité grâce à négociation de tarifs et baisse consommation),
 - ✓ auto engins (5 %) en hausse de +50 K€ dont 35 K€ de location groupe de pompage pour travaux et 6 K€ de réparations véhicules suite accidents,
 - ✓ frais de facturation (3 %) en hausse de +15 K€ des facturations du délégataire Eau Potable.
- Charges calculées (464 183 €) : dotations renouvellements et dotations aux amortissements (10 % du total des charges),
- Charges réparties (158 728 €, soit 3 % du total des charges).

La Redevance domaniale reversée à la collectivité en 2019 : 1 952 K€.

Les frais financiers s'établissent à 83 K€ (quasi stables).

- Résultat 2019 (Perte) : - 87 K€, s'accroissant de - 71 K€ par rapport à l'exercice 2018, ce qui contribue à accentuer le niveau de pertes cumulé (2.9 M€).

Pour rappel, il s'agit ici d'une DSP aux risques et périls de l'exploitant. La ville n'a pas à compenser le déficit. D'ailleurs, la procédure de révision des tarifs ne prévoit pas de renégociation en cas de décalage des charges ou d'un rythme d'exécution économique différent du prévisionnel et relevant des risques imputables au délégataire.

- Informations bilancielles :

- Investissements immobilisés depuis le début du contrat (valeur brute) : 1 022 K€
 - Travaux contractuels financés : 506 K€
 - Matériel outillage industriel : 114 K€
 - Installations générales : 168 k€
 - Matériel de transport : 231 K€
 - Matériel de bureau : 2 k€
- Renouvellement contractuel réalisé en 2019 : 116 K€. Par l'avenant n°5, il a été décidé de regrouper le compte et le programme de renouvellement pour faire un compte de renouvellement unique plus flexible et plus adapté à la réalité de terrain.
- La capacité financière de l'exploitant est garantie par la société mère. A ce titre des frais financiers sont supportés par la GEM pour financer ses investissements et son activité (conformément à la convention de compte courant établie entre la SAUR et la GEM) : 83 K€ sur l'exercice 2019. La situation financière de la société dédiée est présentée comme structurellement déficitaire avec un niveau de capitaux propres négatifs de -2.8 M€ pour un capital social de 100 K€.

Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

Date	Faits marquants	Type
21- janv.-19	Rupture d'alimentation électrique de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) du Verdié dans la nuit du 21 au 22 janvier 2019. Pas d'impact sur le fonctionnement de la STEP, par contre 3 appareils HS (débitmètres sortie et by-pass)	STEP du Verdié
25- mars-19	Débordement dans le Tarn depuis le déversoir d'orage DO de la Mandoune. Intervention faite pour débouchage amont, présence de lingettes	Réseaux EU
4-avr.- 19	Rupture canalisation au niveau de l'escalier du parking de la DDT. Réparation provisoire faite le 05 avril 2019, en attendant le chemisage de la canalisation faite le 11 et 12 avril 2019 par la collectivité	Réseaux EU
24-juin- 19	Déversement au niveau du déversoir d'orage de Sainte Claire	Réseaux EU
08 juil. au 04 août 2019	Casse importante sur les réseaux de Matras - mise en place d'un groupe de pompage. Réparation de la casse de canalisation	Réseaux EU

7-sept.-19	Casse importante sur la cheminée réseau unitaire vers la Mandoune au niveau du rond-point des Tontons Flingueurs	Réseaux EU
10 au 12 sept. 2019	Reprise regard angle Bd Léon Cladel / 11 RI suite effondrement. Pas de déversement observé	Réseaux EU
Oct. 2019	Mise en service de la nouvelle STEP du Ramier. Destruction des 2 anciennes STEP (Aire des Gens du Voyage et le Chenil)	STEP du Ramier
21-oct.-19	Reprise casse réseau rue Henri Marre sur 6 mètres.	Réseaux EU
10-déc.-19	Nettoyage du dégrilleur de la STEP du Verdié, avec arrêt des postes de relevage du Treil et de La Margue pour travailler dans de bonnes conditions. Arrêt par séquençage pour éviter d'éventuels by-pass	Réseaux EU
23-déc.-19	Poste de relevage de Blazy en charge, avec débordements chez les usagers. Mise en place d'un groupe de pompage pour soulager les réseaux amont, au niveau du poste de relevage Blazy. Problème résolu suite à la découverte d'une vidange d'eau potable ouverte avec évacuation des eaux directement dans le regard d'assainissement.	Réseaux EU

Les usagers du service délégué :

- 18 148 branchements raccordés
- 6 476 systèmes d'assainissement non collectif sur le territoire. La fréquence de contrôle de l'existant a été fixée à environ 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes.
- En 2019 : 416 contrôles sur des installations existantes avec 367 installations non conformes (88%) ; 99 contrôles sur des installations existantes dans le cadre d'une vente avec 67 installations non conformes (68%) ; 133 contrôles sur des dispositifs neufs.

Bilan des interventions préventives et curatives

- En 2019, les opérations de nettoyage préventives suivantes ont été réalisées :
 - Réseau unitaire 2.8 km
 - Réseau séparatif EU 36.4 km
 - Réseau pluvial 22.9 km
- De plus, 7.8 km de réseau ont été inspectés dans le cadre du contrat avec une caméra
- 3.5 kms de réseaux inspectés par des tests à la fumée
- Il y a eu 333 interventions pour nettoyer les postes de relevage et 204 interventions curatives pour déboucher des réseaux ou des branchements, 3580 grilles ou avaloirs nettoyés

Réclamations et contentieux

- 89 interventions TELL MY CITY ont été traitées
- 3 réclamations ont été enregistrées et traitées sur l'année (1 réclamation sur l'assainissement collectif et 2 sur l'assainissement non collectif)
- 2 sinistres ont été enregistrés dont 1 a été clôturé

Actions d'amélioration du service

- Traçabilité au niveau de toutes les interventions et Reporting de toutes ces interventions sur une carte thématique
- Augmentation des recherches sur les Eaux Claires Parasites
- Augmentation du nombre d'inspections caméra et d'hydrocurages préventifs
- Suivi de la démarche ARCET COTATION (évaluation environnementale)
- Mise en place du contrôle de conformité des installations d'assainissement lors des cessions immobilières

- Accès permanent des clients au service de l'eau – programme de solidarité « eau pour tous » : versement d'aides FSL, solutions d'assistance pour aider à maîtriser durablement son budget et ses consommations, des solutions de prévention pour alerter en cas de surconsommation inhabituelle

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Assainissement collectif et non collectif de Montauban, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

0 2 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

0 2 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

